

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : Approbation du prix de vente du topoguide GR3 bis.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

	Pour	Contre	Abstentions
042-244200846-20160504-2016042-DE	31	0	0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016

M. le président rappelle qu'afin de réaliser des économies d'échelle, un groupement de commandes a été mis en place, regroupant la Communauté d'agglomération Loire Forez, la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château et la Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez, pour le lancement, la passation et l'exécution d'un marché ayant pour objet la réalisation de travaux de signalétique sur le GR 3 Bis. La Communauté d'agglomération a par ailleurs été désignée comme coordonnateur dudit groupement de commandes. Ses missions vont jusqu'à l'exécution du marché.

Aussi, aujourd'hui, le coordonnateur propose aux autres membres du groupement de mettre en place une politique tarifaire unifiée pour la commercialisation du topoguide « Les Monts du Forez entre villages et hautes chaumes », réalisé par la FFRP.

La Communauté d'agglomération Loire-Forez propose d'harmoniser les prix de vente de ce topoguide de la manière suivante :

- Prix coûtant pour les revendeurs (offices de tourisme locaux) : 10,67 € TTC ;
- Prix de vente public : 15,70 € TTC.

M. le président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Approuve les montants proposés par le coordonnateur :

- Prix coûtant pour les revendeurs (offices de tourisme locaux) : 10,67 € TTC ;
- Prix de vente public : 15,70 € TTC, soit une marge de 30%.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Jean Soleymieux,
Le 4 mai 2016,

Le Président,

Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016